

Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre, tenue le **4 avril 2011**, à la salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent ;

Résolution numéro 35-2011
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants aux actes législatifs : avis de motion pour modification au lotissement, premier projet de règlement concernant le lotissement, don pour les Fermières de Saint-Sylvestre, et don pour les Pompiers de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 36-2011
Adoption du procès verbal de mars 2011

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès verbal de la séance de mars 2011 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Avis de motion

Monsieur Jonathan Lavallée, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura un projet de règlement qui sera adopté concernant le plan d'urbanisme, plus précisément sur les rues privées dans certaines zones.

Résolution numéro 37-2011
Adoption d'un premier projet de règlement numéro 83-2011, visant à permettre la réalisation de rues privées dans les secteurs des îlots destrutturés.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce Conseil, le règlement no 04-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre désire permettre la réalisation de rues privées dans les zones correspondantes aux sites de Mont-Radar (15-V), des chalets Napert (11-AD), du Lac au Chaudron (13-AD) et du Camp de L'arche (14-AD);

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne comporte pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement soit adopté ;

QUE l'assemblée de consultation publique soit fixée au 2 mai 2011, à 19 h 00 à la salle Bonne Entente, au 423-B rue Principale et que cette rencontre sera présidée par monsieur le maire Mario Grenier.

Résolution numéro 38-2011

Résolution pour les honoraires des procureurs de la cour municipale

ATTENDU les résolutions # 020-01-2011 (adoptée le 26 janvier 2011) et # 039-02-2011 (adoptée le 9 février 2011) adoptées par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière ;

ATTENDU que les honoraires des procureurs de la cour municipale sont les mêmes depuis l'année 1998, étant tarifés selon les divers types de dossiers ;

ATTENDU que selon la pratique généralement observée dans la plupart des cours municipales de la province, les honoraires sont payés selon un mode forfaitaire fixe par séance et que cette façon de faire diminue les frais de gestion et de vérification des factures ;

ATTENDU que le montant forfaitaire fixe par séance prévu est de 1 000 \$ et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011 et qu'il comprend le travail et la préparation des séances de la cour et l'étude des dossiers à traiter, la vacation à la cour et l'audition ainsi que tous les frais inhérents encourus (photocopies, téléphones, frais de déplacement etc.) ;

ATTENDU que ces résolutions définissent également que la MRC facturera dorénavant elle-même les municipalités locales afin de régler les honoraires des procureurs de la cour municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité

QUE le conseil entérine les décisions prises par le conseil de la MRC de Lotbinière en regard des nouveaux honoraires versés aux procureurs de la cour municipale, ainsi que le nouveau mode de facturation directement aux municipalités locales prévu et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

Résolution numéro 39-2011

Résolution pour le regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

Attendu que la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a invité toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière à participer à la campagne de financement du regroupement des personnes aidantes de Lotbinière, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre verse un don de \$ 100 au regroupement de personnes aidantes de Lotbinière.

Résolution numéro 40-2011

Appui à Camille Parent et Sylvain Gosselin

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appui Camille Parent et Sylvain Gosselin dans leur **projet de démarrage d'une entreprise laitière** dans la municipalité ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse un don d'un bac à ordures ou à récupération, ce qui représente une valeur de près de \$ 100 ;

Que ce don est fait pour démontrer notre intérêt au développement agricole sur notre territoire, en particulier pour la relève.

Résolution numéro 41-2011

Résolution pour appui financier aux balades d'automne

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre fera partie des municipalités hôtes lors des balades d'automne en Lotbinières 2011, qu'une participation financière au montant de \$ 200 est demandée, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser cette contribution.

Résolution numéro 42-2011

Proposition de règlement pour la demande de coûts additionnels pour le roc.

Attendu que les Excavations Marcel Fréchette ont fait une demande pour les coûts additionnels pour le roc lors des travaux sur la rue Principale, que le montant demandé par Excavations Marcel Fréchette inc s'élève à plus ou moins \$ 138 643, que la Firme Genivar, la municipalité Saint-Sylvestre ainsi que le Ministère des Transports ont pris connaissance du dossier, que suite aux vérifications, le montant proposé est de \$ 60 216.92 répartie à part égale entre la municipalité et le MTQ, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de présenter ce montant pour les frais supplémentaires dû au roc.

Résolution numéro 43-2011

Appui pour la Fondation Olobinière

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de versé une montant \$ 100 à la Fondation Olobinière.

Avis de motion

Monsieur Jonathan Lavallée, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura un projet de règlement qui sera adopté concernant le plan d'urbanisme, soit de permettre une emprise de 12 mètres pour les rues privées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 44-2011

Adoption d'un premier projet de règlement numéro 84-2011 modifiant le lotissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce Conseil, le règlement no 06-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre désire fixer à 12 mètres l'emprise des rues privées ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement soit adopté ;

QUE l'assemblée de consultation publique soit fixée au 2 mai 2011, à 19 h 00 à la salle Bonne Entente, au 423-B rue Principale et que cette rencontre sera présidée par monsieur le maire Mario Grenier.

Résolution numéro 45-2011

Aide financière pour les Fermières de Saint-Sylvetsre

Attendu qu'une demande d'aide financière a été présentée par les Fermières de Saint-Sylvestre pour leur gala d'amateur au centre multifonctionnel, il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 125 aux Fermières de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 46-2011

Demande pour les pompiers de Saint-Sylvestre

Attendu que les Pompiers de Saint-Sylvestre nous ont présenté une demande pour le paiement des gardiens de sécurité (\$200) ainsi qu'une aide pour la location du centre multifonctionnel

(\$125), il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de payer le montant de \$ 325 demandé par les pompiers de Saint-Sylvestre.

Madame Sylvie Bernard, présidente de la Société Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière, est venue nous faire part de leurs démarches pour la conservation et préservation des cimetières anglican et protestants.

Monsieur Michel Fournier nous remet un document concernant les demandes d'adresses.

Rapports des comités

- Bibliothèque : Clés, demandez un dépôt plus élevé, système d'alarme, un registre sera tenu pour valider ce qui pourrait occasionner les problèmes.
- Loisirs : les modules de jeux sont arrivés, détermination des installations à venir.
- Matières résiduelles : rencontre le 19 avril à Saint-Narcisse.
- Centre Multifonctionnel : des félicitations ont été reçus lors des funérailles.
- Inspecteur : nous regarderons pour avoir un balai de rue mécanisé, c'est la période du gel et dégel au niveau des chemins.
- MRC ; rencontre la semaine prochaine.
- Salle municipale : rien de spécial.
- Pompiers : rien à signaler.
- Développement local : rencontre le 2 mai avec Alain Marcoux concernant la construction de la résidence de personnes âgées.
- Salon des jeunes : Ils préparent leur chocolat pour Pâques.
- Famille : politique familiale, plus d'argent de disponible dans le programme, on attend la suite des choses. Madeleine Breton demande d'avoir une personne avec elle sur le comité famille. A déterminer.

Le travail effectué par monsieur André Lalonde sera supervisé par D.É.F.I.

Résolution numéro 47-2011 **Salaire de l'inspecteur municipal**

Il est proposé par Maryse Lapointe appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le salaire de Gaétan Bilodeau, inspecteur municipal, soit augmenté à \$ 20.00 de l'heure, que ce taux soit effectif à partir du 1 mai 2011.

Résolution numéro 48-2011

Adoption des comptes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes suivant soient acceptés à partir du numéro 1983 à 2053 inclusivement.

Résolution numéro 49-2011

Entretien du pont couvert dans le rang St-André

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'une demande soit présentée au ministère des Transports concernant l'entretien du pont couvert dans le rang St-André.

Divers

- Halte de Beaurivage, poursuit son embellissement, St-André une visite des lieux est à prévoir.
- Diner spaghetti de la Sureté du Québec le 1 mai à Laurier Station.
- Relais pour la vie, ne pas oublier la marche le 28 mai 2011.
- Soirée au Tourisme Lotbinière, la partie sur le site Web fût intéressante.

Levée de l'assemblée est faite à 22 h 20 minutes, l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 2 mai 2011.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au ses de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire